

# mémentos

APPRENDRE

UTILE

2022/23

Vanessa Barbé

# Droit des libertés fondamentales

4<sup>e</sup>

Cours intégral et synthétique

## Vanessa Barbé

est Professeur de droit public à l'Université Polytechnique des Hauts-de-France (Valenciennes).

---

### Du même auteur, chez le même éditeur

#### Collection « Carrés Rouge »

- *L'essentiel du Droit des libertés fondamentales*, 13<sup>e</sup> éd. 2022-2023.
- *L'essentiel du Droit fiscal français*, 4<sup>e</sup> éd. 2017 (e-book uniquement).

#### Collection « Mémentos »

- *Droit des libertés fondamentales*, 4<sup>e</sup> éd. 2022-2023.

#### Collection « Exos LMD »

- *Droit des libertés fondamentales*, 3<sup>e</sup> éd. 2016-2017 (en collaboration avec F.-X. Millet).
- 



© 2022, Gualino, Lextenso  
1, Parvis de La Défense  
92044 Paris La Défense Cedex  
978-2-297-17540-1  
ISSN 2680-073X

Suivez-nous sur



[www.gualino.fr](http://www.gualino.fr)

Contactez-nous [gualino@lextenso.fr](mailto:gualino@lextenso.fr)

# mémentos

APPRENDRE

UTILE

2022/23

Vanessa Barbé

# Droit des libertés fondamentales

4<sup>e</sup>

Cours intégral et synthétique

# mémentos

APPRENDRE

UTILE

- C'est un cours complet et synthétique avec des aides pédagogiques différenciées.
- Il correspond à un enseignement dispensé en Licence et Master.
- Il est entièrement rédigé de manière structurée, claire et accessible.
- Il est à jour de l'actualité la plus récente.

## Chez le même éditeur

- Amphi LMD
- Mémentos
- Exos LMD
- Méthodo LMD
- Carrés Rouge
- Annales corrigées et commentées
- Master
- En Poche
- Droit Expert
- Droit en poche
- Petit Lexique
- Hors collection

# Présentation

Ce livre présente en 14 chapitres l'ensemble des connaissances nécessaires à la compréhension du droit des libertés fondamentales. Il traite des sources des libertés fondamentales, des moyens de garantie de celles-ci et enfin, il présente le contenu de ces différentes libertés.

Au total, une présentation synthétique, rigoureuse et pratique de l'essentiel du droit des libertés proclamées en Europe et dans la Constitution française.



# Plan de cours

<b>P</b> résentation	5
----------------------	---

<b>I</b> ntroduction	17
----------------------	----

## PARTIE 1

### Les systèmes de protection des libertés fondamentales

<b>C</b> hapitre 1 Le système international	21
---	----

<b>Section 1 Les pactes internationaux et les autres traités dans le cadre mondial</b>	21
--	----

1 Les traités généraux	21
------------------------	----

2 Les traités sectoriels	22
--------------------------	----

<b>Section 2 La garantie judiciaire et extrajudiciaire internationale</b>	23
---	----

1 La garantie judiciaire	23
--------------------------	----

A - La Cour internationale de justice	24
---------------------------------------	----

B - Les cours internationales spécialisées	24
--	----

1) La Cour pénale internationale	24
----------------------------------	----

2) Le Tribunal international du droit de la mer	26
---	----

2 La garantie extrajudiciaire	26
-------------------------------	----

A - Les plaintes	26
------------------	----

1) Les communications au Comité des droits de l'Homme	26
---	----

2) Les réclamations au Bureau international du travail	27
--	----

B - Les enquêtes	27
------------------	----

C - Les rapports	28
------------------	----

<b>Chapitre 2</b>	<b>Le système du Conseil de l'Europe</b>	<b>29</b>
<b>Section 1</b>	<b>La Convention européenne des droits de l'Homme et les autres traités dans le cadre du Conseil de l'Europe</b>	<b>29</b>
1	La Convention européenne des droits de l'Homme	29
A	<i>Le principe d'effectivité</i>	29
1)	L'absence de condition de réciprocité	30
2)	L'applicabilité directe et la primauté des droits de la Convention	30
3)	L'applicabilité extraterritoriale de la Convention	30
4)	L'effet utile de la Convention	31
a)	<i>Les obligations positives</i>	31
b)	<i>Les notions autonomes</i>	31
c)	<i>L'instrument vivant</i>	32
5)	La progression de la protection des droits	32
B	<i>Le principe d'équilibre</i>	32
1)	La modulation des droits lors de la ratification	33
2)	La modulation des droits lors de leur application	33
2	Les autres traités dans le cadre du Conseil de l'Europe	37
A	<i>La Charte sociale européenne</i>	37
B	<i>La Convention européenne pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants</i>	38
<b>Section 2</b>	<b>Le système juridictionnel du Conseil de l'Europe : la Cour européenne des droits de l'Homme</b>	<b>38</b>
1	La compétence contentieuse de la Cour européenne des droits de l'Homme	39
A	<i>La saisine</i>	40
1)	Les requêtes étatiques	40
2)	Les requêtes individuelles	41
B	<i>L'arrêt</i>	42
2	La compétence consultative de la Cour européenne des droits de l'Homme	44
<b>Chapitre 3</b>	<b>Le système de l'Union européenne</b>	<b>47</b>
<b>Section 1</b>	<b>Les sources des droits fondamentaux de l'Union</b>	<b>47</b>
1	La Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne	47
A	<i>Le contenu de la Charte</i>	47
B	<i>L'articulation de la Charte européenne avec la Convention européenne des droits de l'Homme</i>	49
2	Les valeurs de l'Union européenne	51
3	Les politiques européennes de concrétisation des droits fondamentaux	52

<b>Section 2</b>	<b>Le système judiciaire de l'Union européenne</b>	54
1	Les recours contre les États	55
2	Les recours contre les institutions européennes	56
3	La question préjudicielle	57
<b>Chapitre 4</b>	<b>La Constitution</b>	61
<b>Section 1</b>	<b>Les droits constitutionnels</b>	61
1	Le contenu des droits constitutionnels	61
	<i>A - La Déclaration des droits de l'Homme</i>	61
	<i>B - Le préambule de la Constitution de 1946</i>	62
	<i>C - La Charte de l'environnement</i>	62
2	La limitation des droits constitutionnels	63
	<i>A - Les pouvoirs exceptionnels du président de la République</i>	63
	<i>B - L'état de siège et l'état d'urgence</i>	65
3	L'articulation des droits constitutionnels et européens	67
<b>Section 2</b>	<b>La justice constitutionnelle</b>	70
1	Le développement de la justice constitutionnelle	70
2	Les recours devant le juge constitutionnel	72
	<i>A - Le recours a priori</i>	72
	<i>B - Le recours a posteriori : la QPC</i>	74
	<i>C - L'articulation du contrôle de constitutionnalité et du contrôle de conventionnalité</i>	76
3	Les limites des pouvoirs de la justice constitutionnelle	79
	<i>A - L'injusticiabilité des lois référendaires</i>	79
	<i>B - L'injusticiabilité des lois constitutionnelles</i>	82
<b>Chapitre 5</b>	<b>Les autres systèmes de garantie</b>	85
<b>Section 1</b>	<b>Les garanties juridictionnelles en droit interne</b>	85
1	Les recours contre l'Administration	85
	<i>A - Le référé-liberté</i>	85
	<i>B - Le recours pour excès de pouvoir</i>	87
	<i>C - La responsabilité</i>	88
2	Les recours contre les personnes privées	89
	<i>A - Les procédures civiles</i>	89
	<i>B - Les procédures pénales</i>	89
<b>Section 2</b>	<b>Les garanties non juridictionnelles en droit interne</b>	90
1	Le droit de pétition au Parlement	90
	<i>A - Origine du droit de pétition</i>	90
	<i>B - L'exercice du droit de pétition</i>	91

2 Les autorités administratives indépendantes	92
A - Généralités	92
1) L'indépendance	93
2) Les pouvoirs propres	93
3) Le contrôle des autorités administratives indépendantes	93
B - Les autorités administratives indépendantes collégiales	94
1) La Commission nationale de l'informatique et des libertés	94
2) La Commission d'accès aux documents administratifs	95
3) La Commission nationale de contrôle des techniques de renseignement	95
C - Les autorités administratives indépendantes unipersonnelles	96
1) Le Défenseur des droits	96
a) L'origine des médiateurs ou ombudsmans. Du Médiateur au Défenseur des droits	96
b) Les pouvoirs du Défenseur des droits	97
2) Le Contrôleur général des lieux de privation de liberté	98

## PARTIE 2

### Les libertés du corps humain

#### Chapitre 6 Le droit à la vie 103

##### Section 1 Droit à la vie et fin de la vie 104

###### 1 La peine de mort 104

A - La peine de mort en droit européen 104

B - La peine de mort en droit constitutionnel 105

###### 2 La fin de vie 106

A - L'interdiction des traitements déraisonnables 106

B - L'interdiction de l'euthanasie 107

##### Section 2 Droit à la vie et procréation 109

###### 1 Les droits liés à la procréation 109

###### 2 Le droit de ne pas procréer 112

A - L'IVG en droit européen 112

B - L'IVG en droit français 114

#### Chapitre 7 Le droit au respect de la dignité humaine 117

##### Section 1 Le respect du corps humain par l'État 118

###### 1 Interdiction de la torture et des traitements inhumains et dégradants 118

###### 2 L'interdiction de l'esclavage et du travail forcé 120

###### 3 Les obligations positives des États 121

A - Dignité et vie carcérale 121

B - Dignité et droit des étrangers 124

**Section 2 Le respect du corps humain par la science et la médecine 126****Chapitre 8 La sûreté 131****Section 1 Le droit pénal 132**

1 Les droits applicables à la procédure pénale 132

2 Les droits applicables à la peine 135

**Section 2 Les hospitalisations sans consentement 136****Section 3 Le droit des étrangers 139****Chapitre 9 La liberté d'aller et venir et le droit au respect de la vie privée 141****Section 1 La liberté d'aller et venir 141**

1 Les sources de la liberté d'aller et venir 141

2 Les restrictions à la liberté d'aller et venir 142

**Section 2 Le droit au respect de la vie privée 145**

1 Les garanties institutionnelles du droit au respect de la vie privée 146

*A - Les garanties judiciaires du droit au respect de la vie privée 146**B - Les garanties administratives du droit au respect de la vie privée 149*

2 Vie privée et protection du domicile 151

3 Vie privée et vie familiale 153

*A - La liberté du mariage 153*

1) Le droit au mariage en droit européen 153

2) Le droit au mariage en droit constitutionnel 154

*B - La protection de la famille 155*

4 Vie privée et protection des données personnelles 157

**PARTIE 3****Les libertés de l'esprit****Chapitre 10 Les libertés de pensée, de conscience et de religion 163****Section 1 Les libertés de pensée et de conscience 163**

1 La liberté de pensée 163

2 La liberté de conscience 164

**Section 2 La liberté de religion 165**

1 La liberté religieuse au sens de la laïcité en droit français 166

2 La liberté religieuse en droit européen 168

3 Les limitations apportées à la liberté religieuse	169
<b>Chapitre 11 Les libertés politiques : expression, réunion, manifestation et association</b>	<b>171</b>
<hr/>	
<b>Section 1 La liberté d'expression</b>	<b>171</b>
1 Le contenu de la liberté d'expression	171
<i>A - La liberté d'expression des journalistes</i>	173
1) La liberté de la presse	173
2) Le cas particulier de l'audiovisuel	175
<i>B - La liberté d'expression des parlementaires</i>	177
2 Les limites de la liberté d'expression	178
<i>A - La sécurité nationale et l'ordre public</i>	179
<i>B - La protection de la morale</i>	180
<i>C - La protection des droits et de la réputation d'autrui</i>	181
<i>D - L'autorité et l'impartialité du pouvoir judiciaire</i>	182
<b>Section 2 Les libertés de réunion, de manifestation et d'association</b>	<b>183</b>
1 Les groupements temporaires : les libertés de réunion et de manifestation	183
<i>A - La liberté de réunion</i>	183
<i>B - La liberté de manifestation</i>	184
2 Les groupements permanents : la liberté d'association	186

**PARTIE 4**  
**Les libertés spécifiques**

<b>Chapitre 12 Les droits du justiciable, garanties des libertés fondamentales</b>	<b>191</b>
<hr/>	
<b>Section 1 Le droit au recours</b>	<b>191</b>
1 L'existence du recours	192
2 Les conditions du recours	192
<b>Section 2 Le droit au procès équitable</b>	<b>194</b>
1 Garanties générales	196
<i>A - La cause doit être entendue équitablement</i>	196
<i>B - La publicité</i>	197
<i>C - Le délai raisonnable</i>	197
<i>D - L'impartialité</i>	197
<i>E - L'indépendance</i>	198
<i>F - Les droits rattachés à l'article 6</i>	198
1) Le droit d'accès à un tribunal	199
2) Le droit à l'exécution des décisions de justice	200

2 Garanties bénéficiant à l'accusé en matière pénale	200
A - Le droit à la présomption d'innocence	203
B - Les droits de la défense	204
C - Le droit à l'assistance d'un interprète	204
D - Le principe de légalité des délits et des peines	204
E - La non-rétroactivité des lois pénales	206
F - Le principe de nécessité des peines	206
G - Le principe non bis in idem	207
<b>Section 3 La sécurité juridique</b>	209
1 L'intelligibilité du droit	210
2 La stabilité du droit	211
<b>Chapitre 13 Les libertés du travailleur</b>	215
<b>Section 1 La liberté syndicale</b>	215
<b>Section 2 Le droit d'expression collective</b>	217
<b>Section 3 Le droit de grève</b>	218
1 Dans le secteur privé	219
2 Dans le secteur public	219
<b>Chapitre 14 Les libertés du citoyen</b>	221
<b>Section 1 Le droit à des élections libres</b>	221
1 Le champ d'application du droit à des élections libres	221
2 Les garanties de l'article 3 du protocole n° 1	222
A - Les garanties institutionnelles	222
B - Les limitations admises	223
<b>Section 2 Le droit de suffrage</b>	224
1 Le suffrage universel	225
2 L'égalité du suffrage	226
<b>Section 3 Les droits et devoirs des partis politiques</b>	228
1 La création des partis politiques	228
2 L'expression des partis politiques	229
3 L'égalité hommes/femmes en politique	229
<b>Bibliographie générale</b>	231
<b>Index</b>	232

## Liste des principales abréviations

Aff.	Affaire
AFP	Agence France-Presse
AIJC	Annuaire international de justice constitutionnelle
AJDA	Actualité juridique droit administratif
ARCOM	Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique
BIT	Bureau international du travail
CA	Cour d'appel
CADA	Commission d'accès aux documents administratifs
Cass. 1 <sup>re</sup> civ.	Cour de cassation, première chambre civile
Cass. ass. plén.	Cour de cassation, assemblée plénière
Cass. crim.	Cour de cassation, chambre criminelle
CE	Conseil d'État
CECOS	Centre d'étude et de conservation des œufs et du sperme humains
CEDH	Cour européenne des droits de l'Homme
CEE	Communauté économique européenne
CEPD	Contrôle européen de la protection des données
CESEDA	Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile
CGI	Code général des impôts
CIJ	Cour internationale de justice
CJCE	Cour de justice des Communautés européennes
CJUE	Cour de justice de l'Union européenne
CNCTR	Commission nationale de contrôle des techniques de renseignement
CNIL	Commission nationale de l'informatique et des libertés
Comm. EDH	Commission européenne des droits de l'homme
Cons. const.	Conseil constitutionnel
Const.	Constitution
Conv. ADH	Convention américaine relative aux droits de l'homme
Conv. EDH	Convention européenne des droits de l'Homme
CPI	Cour pénale internationale
CPP	Code de procédure pénale
CSA	Conseil supérieur de l'audiovisuel
CSP	Code de la santé publique
D.	Décret
D.	Recueil Dalloz
DDASS	Direction départementale des affaires sanitaires et sociales
DDHC	Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen de 1789
Doc. fr.	La Documentation française
Gaz. Pal.	Gazette du Palais
GPA	Gestation pour autrui
Hadopi	Haute autorité pour la diffusion des œuvres et la protection des droits sur Internet
IAC	Insémination artificielle avec sperme du conjoint
IAD	Insémination artificielle avec sperme de donneur
JCP A	Semaine Juridique (La) – Édition Administration et collectivités territoriales
JCP G	Semaine Juridique (La) – Édition générale
LPA	Les Petites Affiches

OIT	Organisation internationale du travail
ONU	Organisation des Nations unies
ORTF	Office de radiodiffusion-télévision française
PACS	Pacte civil de solidarité
PIDCP	Pacte international relatif aux droits civils et politiques
PIDESC	Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels
PMA	Procréation médicalement assistée
QPC	Question prioritaire de constitutionnalité
Rapp.	Rapport
RDP	Revue du droit public et de la science politique en France et à l'Étranger
RFDA	Revue française de droit administratif
RID comp.	Revue internationale de droit comparé
RTDH	Revue trimestrielle des droits de l'homme
STIC	Système de traitement des infractions constatées
TA	Tribunal administratif
TFUE	Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne
TGI	Tribunal de grande instance
TIDM	Tribunal international du droit de la mer
TPICE	Tribunal de première instance des Communautés européennes
TUE	Traité sur l'Union européenne



# Introduction

1. Pour Robert Alexy, « les questions de savoir de quels droits dispose l'individu en tant qu'être humain et en tant que citoyen, à quels principes est soumise la législation publique, et ce qu'exige la réalisation de la dignité humaine, de la liberté et de l'égalité, représentent des thèmes importants de la philosophie pratique ainsi que des problèmes centraux des combats politiques passés et présents. Ils deviennent des problèmes juridiques, lorsqu'une Constitution [...] impose à la législation, à l'exécution du pouvoir et à la jurisprudence, des normes de droits fondamentaux en tant que droits directement applicables, et soumet cette obligation à un contrôle global » (*Théorie des droits fondamentaux*, 1994). En d'autres termes, les droits de l'individu, qui relevaient auparavant d'une philosophie politique déterminée par des autorités infraconstitutionnelles, bénéficient d'une protection juridique renforcée grâce à leur constitutionnalisation. De cette élévation des droits dans la hiérarchie des normes découlent les libertés fondamentales ; de cette élévation découle également un bouleversement pour les pouvoirs soumis à la Constitution.

Les libertés fondamentales se définissent par la réunion des éléments suivants : l'existence de permissions dont la violation par un acte législatif ou infralégislatif est sanctionnée par un organe de contrôle.

2. Les **titulaires des libertés fondamentales** sont avant tout les individus. Certaines libertés s'exercent certes collectivement (les libertés de réunion, d'association ou de manifestation), mais c'est toujours l'individu qui en est le titulaire. La question peut néanmoins se poser de savoir si les personnes morales sont également titulaires de libertés fondamentales. Il paraît en effet surprenant de les doter des mêmes droits que les êtres humains, comme le droit à la vie ou la liberté de penser. Toutefois, d'autres ordres juridiques consacrent les droits fondamentaux des personnes morales : par exemple, l'article 19, alinéa 3 de la Loi fondamentale allemande indique que « les droits fondamentaux s'appliquent également aux personnes morales nationales lorsque leur nature le permet ». Ceci signifie que si on ne peut les faire bénéficier du droit d'asile ou du droit à la vie, on peut leur appliquer d'autres droits comme la liberté du commerce et de l'industrie, la liberté d'expression, etc. Ainsi, le Conseil

constitutionnel n'exclut pas les personnes morales de la protection des libertés fondamentales<sup>1</sup>. La Convention européenne des droits de l'Homme va même plus loin, car son article 34 reconnaît la possibilité de former une requête à toute organisation non gouvernementale, c'est-à-dire à des personnes morales, qu'il s'agisse d'associations<sup>2</sup>, de sociétés commerciales<sup>3</sup>, de syndicats<sup>4</sup> ou de partis politiques<sup>5</sup>. La Cour européenne des droits de l'Homme (CEDH) inclut même les personnes morales de droit public, comme les entreprises publiques de radiodiffusion.

3. Historiquement, *les libertés civiles et politiques sont la première génération* de libertés, opposables à l'État. Elles sont issues de la philosophie libérale du XVIII<sup>e</sup> siècle, concrétisée par la Révolution française et la Déclaration des droits de l'Homme de 1789. *Les droits économiques et sociaux sont la deuxième génération*, ils sont exigibles de l'État. Par exemple, en France, le préambule de la Constitution de 1946 consacre certains de ces droits, sous la dénomination de « principes particulièrement nécessaires à notre temps » (droit à la santé, droit au repos, aux loisirs). Il s'agit de droits d'essence économique et sociale, qui imposent une obligation d'agir de la part de l'État (« droits-créances »).

Au début des années 1980, une *troisième génération* de droits fait même suite aux deux premières. On peut les appeler *droits-fraternité ou solidarité*. Il s'agit d'un ensemble hétérogène (droit à un environnement sain, droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, droit au développement, droit à la paix, ingérence humanitaire, lutte contre les crimes contre l'humanité ou le terrorisme, respect du patrimoine commun de l'humanité). Ils diffèrent des droits de l'homme classiques pour plusieurs raisons : leurs titulaires ne sont pas les individus mais plutôt les collectivités, leur objet est assez imprécis et vague, et enfin leur protection juridique est difficile à assurer. Parmi ces droits, ceux liés à l'environnement sont les plus fréquemment consacrés. En France, la Charte de l'environnement consacre des droits liés à l'environnement (droit à un environnement respectueux de la santé, principes de prévention et de précaution, participation du public à la prise de décision en matière environnementale, droit à l'information), mais la France n'est pas isolée. En effet, les constitutions nationales prenant en compte les exigences environnementales sous la forme de droits fondamentaux sont de plus en plus nombreuses. La constitutionnalisation du droit de l'environnement a notamment connu un certain essor après le Sommet de la Terre de Stockholm en 1972 : les nouvelles constitutions adoptées après cette date font ainsi souvent référence à l'environnement, et certaines constitutions antérieures ont également été révisées dans cette optique.

- 
1. V. par ex. Cons. const., 22 juill. 1980, n°80-117 DC, Loi sur la protection et le contrôle des matières nucléaires ou, s'agissant des personnes morales de droit public, Cons. const., 25 févr. 1982, n°82-137 DC, Loi relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions.
  2. CEDH, 29 oct. 1992, Open Door et Dublin Well Woman c/Irlande.
  3. CEDH, 16 avr. 2002, Sociétés Cola Est et autres c/France.
  4. CEDH, 6 févr. 1976, Syndicat suédois des conducteurs de locomotives.
  5. CEDH, 30 janv. 1998, Parti communiste unifié de Turquie c/Turquie.

# PARTIE 1

# Les systèmes de protection des libertés fondamentales

---

<b>Chapitre 1</b>	Le système international. ....	21
<b>Chapitre 2</b>	Le système du Conseil de l'Europe . . . . .	29
<b>Chapitre 3</b>	Le système de l'Union européenne . . . . .	47
<b>Chapitre 4</b>	La Constitution . . . . .	61
<b>Chapitre 5</b>	Les autres systèmes de garantie . . . . .	85

---

